



ARRIVÉE LE

22 MARS 2017

DÉLIBÉRATION n° 19/2017 du 17 mars 2017

Constatant la concordance avec le Compte de gestion 2016 du budget annexe du service de collecte des ordures ménagères du Trésorier des Iles-sous-le-vent, et approuvant le Compte administratif 2016 du budget annexe du service de collecte des ordures ménagères du Maire

En sa séance du 17 mars 2017, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 3/CONV/CM/2017 du 8 mars 2017, sous sa présidence, avec Madame Clothilde TEHAAMANA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

- Vu la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu l'instruction M14 ;
- Vu la synthèse de la réunion du service public industriel commercial (SPIC) du service de collecte des ordures ménagères de la commune de Huahine en date du 8 mars 2017 ;
- Vu le Compte administratif 2016 du budget annexe du service de collecte des ordures ménagères du Maire ;
- Vu le Compte de gestion 2016 du budget annexe du service de collecte des ordures ménagères du Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent ;
- Ouï la présentation et les explications du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Article 1^{er} : Il est constaté la concordance des résultats du Compte de gestion 2016 du budget annexe du service de collecte des ordures ménagères du Trésorier des Iles-sous-le-vent avec le Compte administratif 2016 du budget annexe de collecte des ordures ménagères du Maire.

Article 2 : Le Compte administratif 2016 du budget annexe du service de collecte des ordures ménagères du Maire, qui fait apparaître les résultats suivants, est approuvé :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Global
Recettes	40 350 833	11 244 000	51 594 833
Dépenses	43 701 700	28 080 000	71 781 700
Résultats de l'exercice	-3 350 867	-16 836 000	-20 186 867
Résultats reportés de l'exercice 2015	2 272 120	249 093	2 521 213
Résultats cumulés	-1 078 747	-16 586 907	-17 665 654

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-quatre (24) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, HOPARA Nano, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAAREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAURI Jean-Marie, TEPA Eremoana, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, VAIHO épouse HEITAA Dorita

Cinq (05) membres ont donné pouvoir :

Antonio MALATESTE
Tania TEMAIANA épouse TEREMATE
Rosine TEMAUU épouse MAI
Gérard TEPA
Mathilde TINITUA épouse BUARD

a donné pouvoir à

Camille FAATAUIRA
Marcelin LISAN
Eugène TUIHANI
Jean-Marie TEMAURI
Nicole PAU épouse ROURA

Le Maire,


Marcelin LISAN

Indications sur le résultat du vote :

Présents :	24
Votants :	29 dont 05 pouvoirs
Abstentions :	0
Exprimés :	29
Votes pour :	29
Votes contre :	0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Contrôle a posteriori

Acte rendu exécutoire
après réception en Subdivision
le **22 MARS 2017**
et publication ou notification
du **22 MARS 2017**

Le Maire,


Marcelin LISAN